

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Ordre de passage des rapports: 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 10.1

·La séance est ouverte à 18h20 et levée à 21h30

Etaient présents: Amagney: Thomas JAVAUX Audeux: Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: Jacques CANAL Avanne-Aveney: Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Marie-Ódile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport I.I.I), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 2.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 3.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.2.1), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.3); Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze: Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule: Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.3) Champagney: Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 2.1) Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT Ecole-Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1) Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Grandfontaine: François LOPEZ La Chevillotte: Jean PIQUARD La Vèze: Jacques CURTY Mamirolle: Daniel HUOT Marchaux: Bernard BECOULET Miserey-Salines: Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (jusqu'au rapport 2.3) Nancray : Jean-Pierre MARTIN Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.3), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.3) Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT jusqu'au rapport 2.3) Pelousey Catherine BARTHELET Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: Jean-Michel FAIVRE Rancenay: Michel LETHIER Rochelez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) Saône : Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par A. GROSJEAN jusqu'au rapport 1.1.1 et présent à partir du rapport 1.1.2).

Etaient absents: Arguel: André AVIS Auxon-Dessous: Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Besançon: Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI Beure: Philippe CHANEY Boussières: Bertrand ASTRIC Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Philippe GUILLAUME Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête: Jean-Pierre PROST Deluz: Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin: Yves GUYEN Franois: Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes: Jean SIMONDON Grandfontaine: Laurent SANSEIGNE Larnod: Gisèle ARDIET Le Gratteris: Cédric LINDECKER Marmirolle: Didier MARQUER Marchaux: Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin: Daniel PARIS Miserey-Salines: Marcel FELT Nancray: Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX Pelousey: Claude OYTANA Pirey: Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: Pean-Marc BOUSSET Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Routelle: Claude SIMONIN Saône: Maryse BILLOT Serre-les-Sapins: Christian BOILLEY Tallenay: Jean-Yves PRALON Thoraise: Jean-Michel MAY Torpes: Bernard LAURENT Vorge-les-Pins: Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

Procurations de vote:

Mandants: JP. BASSELIN, P. BONNET, M. BULTOT, YM. DAHOUI, F. FELLMANN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 2.3), JP. GOVIGNAUX (à partir dù rapport 2.2), V. HINCELIN, S. JEANNIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.1), P. CHANEY, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, M. FELT, G. VALLET (à partir du rapport 3.1), D. ROLET, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JY. PRALON.

Mandataires: J. CANAL, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, F. MONNEUR, JC. ROY, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.3), P. CONTOZ (à partir du rapport 2.2), C. TISSIER, MN. SCHOELLER, S. WÄNLIN, E. SASSARD, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.1), A. KOELLER, C. MAGIN-FEYSOT (à partir du rapport du rapport 3.1), B. BECOULET, D. JOLY, JM. CAYUELA (à partir du rapport 3.1), JP. MARTIN, C. BARTHELET, JM. FAIVRE, N. WEINMAN.

Délibération n°2010/001277

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attributions de subvention

Fonds « Centres de village » - Attributions de subvention

Rapporteur: Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Commission: Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Inscription budgétaire

BP 2010 et PPIF 2010/2014 Fonds « Centres de village » Montant BP 2010 :

135 000,00 € (enveloppe globale)

Montant déjà notifiés : 21 196,20 € Montant de l'opération : 102 385,59 €

<u>Résumé</u> :

Les projets suivants sont présentés pour attribution de subvention dans le cadre du fonds « Centres de village » :

- l'aménagement du centre de Larnod (étude et travaux) : subvention de 60 000 €,
- l'aménagement et la sécurisation de la traversée de Fontain (étude) : subvention de 6 321.11 €.
- la rénovation de l'église de Rancenay (études et travaux) : subvention de 27 352,08 €,
- l'aménagement d'un espace de loisirs à Chaucenne (étude et travaux) : subvention de 8 712,40 €.

Depuis début 2010, deux projets ont bénéficié d'une subvention dans le cadre du fonds « Centres de village » :

- l'aménagement d'un espace-loisirs et la rénovation de la fontaine à Braillans : subvention de 13 443,20 €,
- la rénovation du lavoir de la Dosoux à Torpes : subvention de 7 753 €.

I. Examen des projets pour attribution de subvention

Les quatre projets sont présentés et détaillés en annexe.

A/ L'aménagement du centre de Larnod

Il s'agit de recomposer la centralité du village autour de la création d'une esplanade, futur lieu de rassemblement pour les marchés et spectacles et d'un « square » placé à proximité de l'école avec des jeux et des bancs. Un espace de stationnement pour l'école est également prévu (conçu de manière à diminuer son impact visuel : faible surfaces d'enrobé, places de stationnement en pavés à joint gazon ou gravillons pour faciliter l'écoulement des eaux). De manière globale, les eaux de pluie sont gérées par infiltration naturelle et la récupération des excédents envoyée dans une noue paysagère. Le déplacement du monument aux morts prévu permet de créer un lieu ouvert pour les cérémonies. Enfin, la requalification du chemin des Sapins et l'aménagement d'un parking à l'arrière de la mairie sont intégrés dans l'ensemble de cet aménagement de centre bourg.

B/ Le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Fontain

Le projet vise à restructurer une partie de la RDIII qui traverse le village par des aménagements de sécurité, le développement de places de stationnement et la réfection des trottoirs avec des matériaux de qualité. En outre, un espace central à dominante végétale est prévu avec la création d'une fontaine et de cheminements piétonniers. Les travaux se dérouleront en 2011. La subvention proposée porte sur la maîtrise d'œuvre.

C/ La rénovation de l'église de Rancenay

Le projet consiste en la rénovation intérieure, extérieure et l'aménagement paysager à proximité de cet édifice inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

D/ L'aménagement d'un espace de loisirs à Chaucenne

Il s'agit d'aménager un site à destination des enfants et adolescents, avec la création d'un terrain de jeu représentant le circuit de Melbourne en Australie, avec des bancs et des jeux pour les plus petits.

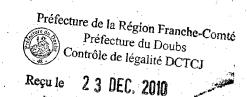
II. Projets à venir

Liste des projets qui pourraient être proposés courant 2011 :

- l'aménagement de la place de la bascule à Grandfontaine,
- l'aménagement d'une piste cyclable à Torpes,
- la requalification de voirie à Ecole-Valentin.

A plus long terme, les projets suivants sont également identifiés :

- l'aménagement du quartier de Metz à Beure,
- l'aménagement d'une aire de jeu à Champagney.



MM. DILLSCHNEIDER, LETHIER et VOUGNON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'attribution d'une subvention pour le projet de Larnod correspondant à 50 % de la maîtrise d'œuvre et 33 % du reste à charge de la commune sur les aménagements paysagers et ludiques, soit 60 000 €,
- l'attribution d'une subvention pour le projet de Fontain correspondant à 50 % de la maîtrise d'œuvre, soit 6 321,11 €,
- l'attribution d'une subvention pour le projet de Rancenay correspondant à 50 % des études et 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux de rénovation extérieure et les aménagements paysagers, soit 27 352,08 €,
- l'attribution d'une subvention pour le projet de Chaucenne correspondant à 50 % des études et 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux, soit 8 712,40 €.

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 89 Contre: 0 Abstention: 0



« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération », dit fonds « Centres de village »

	Amenagement a Larn	Od
Maître d'ouvrage : Commune de	≘ Larnod	
Descriptif:		· .
Example Company Compan	: d'une place centrale du village de Lai	and ainsi que la sécurionien de la
traversée du village.	. d'une place centrale du vinage de Lai	mod amsi que la securisation de la
Cadre de référence : Fiche B35	du contrat d'agglomération 2004-2006.	
	V V. V. T. R. R. C	
The state of the s	re défini par la commission 4 :	
Centralité : dans le centre du villa	9	
Axe dans lequel le projet s'inso	crit : axe I « Aménagement d'espace pu	ıblic »
Critère de richesse :		
Catégorie I : DSC/hab > 26 € →	Catégorie 2 : 18 € > DSC/hab > 26 € →	Catégorie 3 : DSC/Hab < 18 € →
subvention majorée : 40 % du restant	subvention : 33 % du restant à charge de	subvention minorée : 25 % du restant à
à charge de la commune	la commune	charge de la commune
<u> </u>	Larnod	
Critères Développement Dura		•
Etude de maîtrise d'œuvre co	onfiée à un bureau d'études paysagiste,	Prise en compte et valorisation de
l'environnement et du site, Ch	oix des matériaux et des végétaux.	
Plan de financement (en Euro	sHT):	
Maîtrise d'œuvre		53 976 -
CAGB 50 %		26 988 -
Travaux		605 609 -
Subventions attendues:		003 007,-
DGE		64 805 -
CG 25		99 033 -
CAF		4 500 -
Réserve parlementaire		10 000
Restant à charge (R.à	ı.C) 427 27 l,-	soit 70.55 %
Sollicité CAGB		60 000
	V	
Subvention du Grand	Besançon:	
Sur les aménagements p	aysagers et ludiques	330 027,-
Restant à charge	75,55 %, so	it 232 841,60
CAGB	(33% du Reste à charge)	76 837,73
CAGB	subvention plafonnée à 60 000€.	
La subvention de la CAGB c	orrespond à 50 % des études et.	33 % du reste à charge de la
commune sur les aménageme	nts paysagers, soit un total de 60	000€. 50 % de la subvention sera
versée dès sollicitation par la comm	iune, l'ajustement sera effectué lors du v	ersement du solde de la subvention,
à réception des justificatifs des trav	aux et des notifications de subvention.	
Avis de la commission 4 du 19	octobre 2010 :	
Avis de la commission 4 du 19	octobre 2010 :	
Avis de la commission 4 du 19 X Avis favo		



« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération », dit fonds « Centres de village »

Aménagement de la traversée à Fontain

Maître d'ouvrage : Commune de F	ontain .	
Descriptif:		
 Remise à niveau de la vo 	ncipale par des traversées piétonne irie, création de places de stationne et convivial de l'espace autour de la	ement et de cheminements piétons
Les travaux se dérouleront en 2011. L'attribution de la présente subventio	n porte sur la maîtrise d'œuvre de	l'opération.
Cadre de référence : Fiche B35 du	contrat d'agglomération 2004-200	1
Extracting States and American Control of the State States of the States States of the States		
Observations au regard du cadre	défini par la commission 4 :	
Centralité: le projet se situe dans le Axe dans lequel le projet s'inscrit 3 « sécurisation et d'aménagement qu Critère de richesse:	t : le projet rentre dans l'axe I « A	Aménagement d'espace public» et l'axe
Catégorie I : DSC/hab > 26 € → subvention majorée : 40 % du restant à charge	Catégorie 2 : 18 € > DSC/hab > 26 € → subvention : 33 % du restant à charge FONTAIN	Catégorie 3 : DSC/Hab < 18 € → subvention minorée : 25 % du restant à charge
Critères Développement Durable Accès au PMR, Réemploi des consommation, Clauses d'insertic	e:	e matériaux locaux, Éclairage basse vaux, Chantier propre.
Plan de financement prévisionne	el (en Euros HT) :	The state of the
Montant de la maîtrise d'œuvre Cagb 50 % Commune		6 321,- 6 321,1
50 % de la subvention sera versée	dès sollicitation par la commun	tudes, soit un total de 6 321,11€. e, l'ajustement sera effectué lors du aux et des notifications de subvention.
La subvention sur les travaux de l'opé	ration sera programmée en 2011. L	es coûts devant être précisés.
Avis de la commission 4 du 19/10	/09 :	
☑ Avis fav	orable 🔲 Avis défa	vorable



« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération », dit fonds « Centres de village »

Restauration église Notre Dame des Champs - Rancenay

•		
Maître d'ouvrage : Commune de	e Rancenay	
Descriptif:		
Restauration intérieure, extérieure	et des abords paysagers de l'église.	
Cadre de référence : Fiche B35	du contrat d'agglomération 2004-2006.	Anger Suppose
Observations au regard du cad	re défini par la commission 4 :	
Centralité : en périphérie, bien qu	ue rejointe par l'urbanisation du village.	
Axe dans lequel le projet s'insepatrimoine naturel »	crit : axe 2. « Opérations de réhabilita	tion du patrimoine bâti ancien ou du
Critère de richesse :		
Catégorie I : DSC/hab > 26 € → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	Catégorie 2 : 18 € > DSC/hab > 26 € → subvention : 33% du restant à charge de la commune	Catégorie 3 : DSC/Hab < 18 € → subvention minorée : 25% du restant à charge de la commune
Rancenay		

Critères Développement Durable :

Etude de maîtrise d'œuvre confiée à un architecte paysagiste et un économiste de la construction, Rénovation extérieure et intérieure dans les règles de l'art avec des matériaux nobles Aménagement paysagers permettant à l'église d'être visible depuis la véloroute

Montant de l'opération		396 0
Tranche I – rénovation intérieure		274
Etudes	19 186	
Travaux	255 390	.' '
Tranche 2- rénovation extérieure		81
Etµdes		
Travaux	75 426	
Tranche 3 – aménagements paysagers		40
Etudes	2 625	•
Travaux	38 262	1. S
Subventions attendues :		•
DRAC 20% du total		79 2
CG25 20% du total		79 Z
CRFC 15% tr1 et 15% tr2		23
Réserve parlementaire		

La subvention de la CAGB correspond à 50% des études et 40% du reste à charge de la commune sur les tranches 2 et 3 des travaux, soit un total de 27 352,08€. 50% de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

CAGB 50% études et 40% du R.à.C -----27 352,08

					on 4					

■ Avis favorable

☐ Avis défavorable



« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération », dit fonds « Centres de village »

Aménagement d'un terrain de jeux à Chaucenne

	*		
 		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
u vrage : Comm	iune de Chauceni	MSZ.	

Descriptif:

Aménagement d'un terrain de jeux représentant le circuit de Melbourne en Australie à destination des enfants de 6 à 12 ans, avec bancs et espaces de convivialité.

Cadre de référence: Fiche B35 du contrat d'agglomération 2004-2006.

Observations au regard du cadre défini par la commission 4 :

Centralité : dans une centralité secondaire du village, dans un lotissement.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : axe I « Aménagement d'espace public »

Critère de richesse :

Catégorie 1 : DSC/hab > 26 € →	Catégorie 2 : 18 € > DSC/hab > 26 € →	Catégorie 3 : DSC/Hab < 18 € →
subvention majorée : 40 % du restant	subvention : 33 % du restant à charge de	subvention minorée : 25 % du restant à
à charge de la commune	la commune	charge de la commune
Chaucenne		

Critères Développement Durable :

Etude de maîtrise d'œuvre confiée à un bureau d'études paysagiste,

Prise en compte et valorisation de l'environnement et du site

Gestion de l'eau optimisée (suivant la pente de l'écoulement, par infiltration)

Choix des matériaux et des végétaux

Transport de matériaux limités.

Plan de financement (en Euros HT): Montant de l'opération 31 212 Etudes 3 000 CAGB 50 % 1 500 Travaux 27 212 CRFC 4 681 CG25 4 500 Restant à charge de la commune 18 031 CAGB (40 %) 7 212,40

La subvention de la CAGB correspond à 50 % des études et 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux, soit un total de 8 712,40€. 50 % de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 4	du 19 octobre 2010 :	Commence of the Commence of th	nine dia	

■ Avis favorable

☐ Avis défavorable